

Direction Territoriale EST
Service Territorial Voirie et Réseaux
72, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél : 01.71.86.36.93
Mail : DTest.arretesAUB.LAC@plainecommune.fr
VS/VMo

**Arrêté n° 2024AUB - 712
prorogeant l'arrêté n°ACT2024AUB - 692**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

**rue de SAINT-DENIS à hauteur de l'avenue du PRESIDENT ROOSEVELT - 93300
AUBERVILLIERS**

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 22 juillet 2020

VU l'arrêté n°ACT2024AUB - 692 en date du 27/11/2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté ACT2024AUB - 692 du 27/11/2024, portant réglementation de la circulation rue de SAINT-DENIS à hauteur de l'avenue du Président ROOSEVELT - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 20/12/2024.

Article 2

L'exécution du présent arrêté qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 05 DEC. 2024

Pour Le Maire et par délégation,


Damien BIDAŁ
le 7ème Adjoint délégué

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.